



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 16 décembre 2013

Communiqué de presse

PUBLICATION DE L'EXERCICE DE TRANSPARENCE ABE

Les résultats présentés ci-après sont conformes aux directives méthodologiques données par l'ABE. L'attention du lecteur est attirée sur les éléments suivants :

Les données publiées dans l'onglet « Capital » à la rubrique « Capital position CRD3 rules » s'inscrivent dans le cadre réglementaire CRD3 qui prévalait aux dates de publication (décembre 2012 et juin 2013 respectivement), notamment s'agissant du traitement de l'assurance. En outre, les données « CRR/CRD4 memo items » sont partielles et calculées sur la base des textes les plus récents disponibles aux dates de clôture du 31 décembre 2012 et 30 juin 2013. Elles ne permettent pas de calculer les ratios de solvabilité sous Bâle 3.

À propos des données de Loan-to-value publiées (onglet Credit risk), il est rappelé que l'essentiel des prêts à l'habitat accordés par le groupe Crédit Agricole en France font l'objet d'engagement de garanties plutôt que d'hypothèque. En outre, la politique d'octroi de crédit par le Groupe se fonde sur la solvabilité du débiteur et sa capacité de remboursement.